



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-20-0985 du 29/12/2020**

Arrêté du 16 novembre 2020

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,  
HORS CLASSE, ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE,  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2021.

Date d'application : 01/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNEE 2021.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, ET D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNEE 2021**



**ARRÊTÉ**

portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2021

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'instruction du bureau SPIB-1B n° 2020/01/2182 du 9 janvier 2020 relative au référentiel des structures comptables au 01/01/2020 ;

Vu les demandes des intéressés ;

**ARRÊTE :**

**Article premier :** l'inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, dont le nom suit, est affectée dans les fonctions ci-dessous désignées, dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
GUICHOUX-BRENNEUR	ROSELYNE	897784	DDFIP FINISTERE SIP-SIE CARHAIX	DDFIP COTES-D'ARMOR SIP GUINGAMP	01/01/2021

**Article 2 :** les inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, dont les noms suivent, sont affectés dans les fonctions ci-dessous désignées, dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
LACHEREZ	DIDIER	815202	DDFIP ARIEGE PRS ARIEGE	DDFIP ARDENNES PRS CHARLEVILLE-MEZIERES	01/01/2021
MACHOMET	ERIC	146316	DDFIP MORBIHAN EMPLOI ADMINISTRATIF	DDFIP MORBIHAN SPF VANNES 2	01/01/2021

**Article 3 :** les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT A PARIS, LE 16 NOVEMBRE 2020  
 POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,  
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Jérôme Fournel	